



Paris, le 7 juillet 2017

## Express-inFO

### Comité technique ministériel du 6 juillet 2017

#### Un CTM, 2 ministres, de l'empathie... pour le reste on verra plus tard !!!

Déclaration préalable  
A retrouver [ici](#)



Après avoir reçu les organisations syndicales le 29 juin dernier (retrouvez ici notre [Express-inFO](#)), **les Ministres Hulot et Borne étaient présents** à l'ouverture d'un comité technique ministériel exceptionnellement convoqué à l'Hôtel de Roquelaure. Le ministre Mézard étant quant à lui représenté par son cabinet.

**L'occasion pour FO de les interroger sur les sujets chauds du moment** (retrouvez la déclaration préalable [ici](#))!

En réponse aux déclarations préalables, le Ministre Hulot est resté sur discours général. Il indique ne pas vouloir « dissimuler la misère » et la situation réelle de services du ministère, être sensible à la réduction importante des effectifs en contradiction avec l'élargissement des missions, le besoin de sens. Tout en rappelant à plusieurs reprises sa « sincère empathie », il indique avoir besoin de temps, qu'il ne pourra pas tout obtenir immédiatement et doit commencer à travailler dans un contexte de confiance avec l'ensemble du gouvernement avant de pouvoir vraiment peser sur des arbitrages. Il indique qu'en bout de négociation, c'est à lui de devoir négocier et qu'il n'est pas sûr de gagner.

Ainsi au-delà de conforter le bilan que nous avons dressé, y compris sur Mayotte, aucune réponse précise n'a été apportée par les Ministres à l'exception d'une instruction en cours à venir sur le choix au cas par cas du transfert des personnels sur des missions sécurité routière. Ce que FO dénonce, exigeant la mise en place de garanties collectives de maintien en sur-effectif au moins équivalentes à celles du ministère de l'Agriculture à l'occasion du transfert des effectifs « environnement » !

Concernant, les chantiers sociaux à venir, le Ministre a évoqué le travail sur un agenda « partagé » et des modalités de dialogue social qui ne se déchargeera pas uniquement sur le Comité Technique Ministériel et où il sera parti prenante. Mais dans le même temps, N. Hulot indique que ce n'est pas parce que les organisations syndicales ne les voient pas que les ministres ne seront pas mobilisés.

En conclusion, « Donnez nous un peu de temps pour vérifier les marges de manœuvre. Ce dialogue social, on va le faire vivre, on va le structurer... ».

Sauf qu'à voir les réponses apportées – ou pas ! – par son administration dans la suite des débats, on peut d'ores et déjà être inquiets quant à la suite des événements !

**Force Ouvrière continuera à porter sans attendre ses revendications pour les agents auprès des nouveaux ministres !!!**

# A retenir des points inscrits à l'ordre du jour...

→ **Protocole social DGAC :** Après avoir permis d'échapper à l'application du RIFSEEP, le protocole social DGAC signé par FO permet ici aux IEEAC d'échapper au carcan strict du pseudo accord PPCR tout en répondant aux revendications de FO concernant le taux de recrutement interne/externe

## → FO tire le projet statutaire des chargés et directeurs de recherche vers le haut...mais les vraies questions sont aussi ailleurs !

FO profite de la tribune offerte aux CR/DR à l'occasion de ce CTM pour remettre sa plate-forme de revendications :

- 1) Pour que chaque CR/DR soit acteur de son parcours professionnel, pour une gestion des corps de chercheurs plus ouverte et transparente !
- 2) Pour une carrière de chargé de recherche vraiment revalorisée !
- 3) Pour une mobilité dynamisée et facilitée !
- 4) Pour des rémunérations vraiment revalorisées !

FO attend désormais la fixation d'un calendrier de travail pour aboutir à un projet global et ambitieux pour les CR/DR.

FO en profite par ailleurs pour remettre en séance l'actualisation du recensement des arrêtés individuels en retard !



### Plate-forme de revendications des CR/DR A retrouver ici



## → Dispositif de référent déontologue (pour information) :

Force Ouvrière pointe le choix qui a été fait par les ministères de choisir la formule du collège à taille réduite faisant office de référent **déontologue** pour les services et les établissements publics sous tutelle. Ce collège sera également chargé des fonctions de référent **laïcité** et de référent **alerte éthique**. A voir si dans les faits cela permettra de disposer d'une capacité à apporter du conseil amont, et un accès à l'information nécessaire à la concrétisation de projets professionnels...ou bien une contrainte de plus !

A l'occasion de la mise en place de ce nouveau dispositif, les agents ont la nette impression d'être les boucs-émissaires dans un contexte d'affaires et de scandales qui ont surtout été ceux des responsables politiques !

Pourquoi ?

→ **Nouveau portail du service des retraites de l'État (SRE) sur la retraite dans le cadre de l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP)** : L'administration a choisi la « positive attitude » pour présenter le portail du service des retraites de l'État (SRE). Mais ne s'agit-il pas surtout de poursuivre l'objectif de baisse des coûts de fonctionnement et d'individualisation de la retraite des fonctionnaires ? Et de préparer les esprits en vue des prochaines contre-réformes sur les retraites ?

L'agent est abandonné devant un lot de textes réglementaires qu'il ne connaît pas, ne sachant pas si il a un droit ouvert au travers de sa situation spécifique personnelle et professionnelle. **Quel avenir pour les pôles retraite de proximité et les agents** qui les constituent dans les services ? Réponse de l'administration : « dormez tranquilles, rien ne change jusqu'en 2020 ! ».

Nous retiendrons également : industrialisation de la retraite (*pas forcément synonyme de qualité...*), dans le calcul de la pension, le portail ne prend pas en compte la retraite additionnelle calculée sur une partie du régime indemnitaire, il ne gère pas non plus les retraites des polypensionnés, des personnels non-titulaires (PNT) et des OPA.

Pourtant le dispositif sera mené à son terme en 2020, **date à laquelle tout forme de garantie ministérielle y compris d'accompagnement des agents disparaîtront...**

Et après le mur une nouvelle fois ?

L'occasion pour FO de rappeler **les pensions indignes que perçoivent de nombreux agents de catégorie C** de nos ministères entre 800 et 900 € net en moyenne. **Quand l'État patron va t-il revaloriser ces pensions qui ne permettent pas aux agents de vivre dignement de leur retraite ?**



**POUR l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès de ceux qui y prétendent**

Le congrès exige le maintien à un droit à pensions pour les fonctionnaires, et l'intégration des primes dans le calcul des pensions.

Le congrès pointe et dénonce le faible niveau de pension versé à nombre de fonctionnaires – près d'un million de fonctionnaires de catégories C perçoivent le SMIC -, ainsi que le faible taux de remplacement appliqué vu l'importance prise par les régimes indemnitaire au détriment de la rémunération indiciaire.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017

**POUR le retour à des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain dans l'organisation des services**

Le congrès s'insurge contre les baisses d'effectifs et les réorganisations de service, et exige leur arrêt.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017

→ **Effectifs** : -660 ETP subis en 2017 (à ce stade?) pour les seuls services ministériels, **1640 recrutement autorisés** (mais sans détail sur leur répartition corps ministériels/externes), **les missions d'application du droit des sols qui payent une grosse partie de la note** côté « Cohésion des Territoires » (alors que le nombre de communes « rebasculant » en compétence Etat croît en ce moment!), tel est le panorama décrit par l'administration.

FO demande présentation du bilan 2016, et que **l'ensemble des données présentées en CTM, CHSCT-M, CCAS et Commission ministérielle pour la formation professionnelle intègrent l'ensemble des services dans lesquels les agents sont électeurs en CTM !**

**FO appelle nos ministres à sortir leurs ministères de la liste des « non-prioritaires » !**



## Les points d'actualité mis sur la table !!!

### → Décroisement « sécurité routière » en DDT(M)/DREAL/DEAL :

Là où FO demande d'obtenir **un nouvel arbitrage sur la date de potentiel transfert des agents « sécurité routière »** vers le ministère de l'Intérieur, proposer une convention de rétro-gestion pour l'année 2018 a minima, et **offrir des garanties de maintien en poste dans leur structure pour les agents non volontaires au moins équivalentes à celles offertes par le ministère de l'Agriculture** dans le cadre du décroisement des missions « environnement », le ministre, bien mal conseillé par son administration et influencé par l'expression bête d'une organisation syndicale, **en reste à proposer un système d'examen « au cas par cas » de la situation des agents qui ne seraient pas volontaires pour être transférés.** FO dénonce et rejette cette solution en trompe l'œil, renvoyant le traitement de la situation des agents à l'arbitraire local en les mettant en concurrence !

Ne pas répondre favorablement à la revendication de FO sur le maintien des agents dans leur structure actuelle **revient à acter que le MTES n'est même pas capable d'offrir une garantie collective offerte précédemment par l'Agriculture à ses agents.** Le premier signe que l'empathie supposée du ministre se heurte au dédain de son administration envers les agents !

**Dans ce contexte, FO maintient son appel à bloquer les instances de dialogue social locales convoquées à ce sujet !**



### → Situation de la DEAL

**Mayotte :** Suite aux interpellations de FO, le ministre reconnaît que le niveau d'urgence lié à la résolution de cette situation n'est plus à démontrer...reste à apporter là aussi les solutions pour répondre à la colère des agents à qui l'on vise à imposer des conditions de reclassement inacceptables !

### → Régimes indemnитaires :

Face à l'ampleur des questionnements, le DRH annonce la programmation d'une réunion relative au RIFSEEP le 20 juillet...FO y portera les revendications mises sur la table des ministres pour l'ensemble des corps et catégories !

### → Transfert de la Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

Après avoir du renouveler 2 fois son questionnement en séance, **FO amène la SG à informer le CTM que la DPMA resterait localisée à la Défense...** mais sans être plus précise sur les conditions de gestion de ces agents, dont nombre d'eux relèvent de corps ministériels ou du CIGEM Attachés !

## → Et maintenant ?

**Le Ministre offre de l'empathie à ses agents, et leur demande du temps.**

Mais pour FO, **les inflexions sont attendues depuis maintenant trop longtemps pour que les réponses tardent !**

En témoigne le nombre de sujets sur lesquels l'administration a botté en touche après le départ du Ministre :

- Correction des effets néfastes de PPCR
- Statut des OPA
- Avenir des missions de contrôle réglementaire de la construction
- Prise en compte des demandes du CGCV
- Avenir du réseau des correspondants retraite au-delà de 2020
- ....

**FORCE OUVRIERE exige donc des propositions d'actions dès la rentrée,** Nicolas Hulot reconnaissant être conscient que la mise en œuvre de ses politiques ne va pas sans la satisfaction de nos revendications. Il n'y a donc plus qu'à !



### Les prochaines échéances programmées :

**GT « Egalité professionnelle » : 11 juillet**

**Entrevue entre les membres du CCAS et le cabinet MTES :**

**11 juillet**

**CHSCT-M : 12 juillet**